

# LABBEVILLE

B.I.M. N° 27

*Bulletin d'Informations Municipales*



Noël, un rendez-vous de vingt siècles de tradition pour ce jour d'émerveillement et de bonheur partagé entre petits et grands.

Le sapin aux brillantes décorations, le réveillon et sa bûche, les yeux émerveillés des enfants... et le Père Noël !

Offrir des cadeaux est une coutume qui remonte à l'Antiquité, mais le Père Noël est une recrue bien plus récente qui semble capable de se moderniser au fil du temps !

Il suffit aujourd'hui de lui écrire un e.mail pour que pendant la grande nuit magique, il passe déposer ce que vous lui avez commandé...

Ainsi, Madame le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de passer un Joyeux Noël et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2006 tout en vous fixant rendez-vous :

Le samedi 17 décembre : les membres du CCAS rendront visite à nos anciens pour leur remettre le colis de Noël.

Le samedi 7 janvier à 17 heures : nous vous invitons à partager la galette des Rois pour fêter ensemble la nouvelle année 2006. A cette occasion, des friandises et des places de cinéma seront remises aux enfants.

*Bonne Année 2006*

## ETAT CIVIL

### DECES

Le 15 novembre 2005

Monsieur Farid ALLAG

*Nous présentons nos sincères condoléances à la famille endeuillée.*

### NAISSANCES

Bienvenue à :

Océane DAUVÉ  
Antoine BERTÉ

née le 22 septembre 2005  
né le 18 octobre 2005

*Félicitations aux parents et tous nos vœux de prospérité aux bébés.*



### **ATTENTION ! AVIS IMPORTANT**

Nous avons été informés d'appels téléphoniques qui laisseraient penser que des personnes tenteraient de pénétrer dans les propriétés, tout simplement en prenant rendez-vous avec les habitants.

Ces personnes prétendent être des agents de différents organismes : E.D.F, police nationale, etc. et plus récemment des agents de l'eau proposant de venir goûter l'eau du robinet.

Soyez donc très vigilants et en cas de doute, demandez à ces personnes de vous présenter une autorisation de la Mairie.



PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

16 septembre 2005

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### IMPORTANT

*Vous devez vous rendre aux Etats-Unis ?*

*Les règles d'accès au territoire américain changent le 26 octobre 2005.*

A compter de cette date, les autorités américaines exempteront de visa, pour tout séjour de moins de trois mois (y compris en cas de simple transit sur le territoire américain), les ressortissants français possédant :

- un passeport comportant une zone de lecture optique (passeport modèle « Delphine »<sup>(1)</sup> délivré actuellement en préfecture et sous-préfectures), à condition qu'il ait été délivré avant le 26 octobre 2005;
- un passeport comportant, outre la zone de lecture optique, une photo numérisée et imprimée sur la page d'identification du titulaire.

En France, ce dernier modèle de passeport ne sera mis en service qu'en début d'année 2006.

En conséquence, si vous devez vous rendre aux Etats-unis dans les prochains mois, il vous est fortement recommandé de vérifier la validité de votre passeport et, le cas échéant, de le renouveler avant le 26 octobre 2005.

En effet, après cette date, et jusqu'à la mise en oeuvre du passeport intégrant la photo d'identité numérisée, les personnes partant aux Etats-unis et qui se verraient obligées de faire établir un nouveau passeport, devraient également demander un visa auprès des services de l'ambassade des Etats-unis .

- Comment déterminer si votre passeport actuel répond aux exigences américaines ?
- il doit avoir été délivré avant le 26 octobre 2005;
- s'il a été établi dans le département du Val d'Oise, il doit l'avoir été après décembre 1999 pour la préfecture de Cergy, après le 13 novembre 2001 pour les sous-préfectures d'Argenteuil et de Montmorency ou Sarcelles;
- le modèle comportant la zone de lecture optique demandée est imprimé dans des teintes bleues (notamment la page 1) et la mention Union Européenne, alors que l'ancien modèle ne comportant pas la zone de lecture optique est imprimé dans des teintes rouges et la mention Communauté européenne.

**Contacts presse :** Cellule Communication - tél : 01.34.20.26.23 / 26.24

COMMUNE DE LABBEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 NOVEMBRE 2005

Le dix novembre deux mille cinq à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Lyne RENARD, Maire,

Etaient présents : Mme Lyne RENARD, Mrs Jean-Marie DELIEGE, Alain GOISNARD, Yves SALESSY, Michel RICHARD, Pierre-Yves LE GALLOU, Annie LE BLEVEC, Françoise NEU

Absents : Mrs Jean-Claude LENNES, Philippe LAVALLETTE Mr Jean-Marc LARSONNIER ayant donné pouvoir à Mr Pierre-Yves LE GALLOU

Secrétaire de Séance : Mr Alain GOISNARD

Lecture faite du précédent procès verbal du 19 septembre 2005 qui est accepté, tous les membres présents ont signés.

**PARTICIPATION COMMUNALE AU TITRE DE LA SURCHARGE FONCIERE POUR FINANCEMENT OPERATION DE REHABILITATION DU 25 GRANDE RUE (CREATION DE 5 LOGEMENTS PLA I)**

(Cette délibération annule et remplace la délibération du 13 septembre 2004 pour participation communale de 15.000,00 €. sollicitée par le service habitat logement de la DDE du Val d'Oise)

Par délibération du 7 février 2003, la commune de Labbeville a approuvé le principe de réalisation d'une opération de logements locatifs conventionnés dans l'immeuble situé au numéro 25 de la Grande Rue.

Suite aux différents entretiens et réunions tenus avec le Service Habitat Logement de la DDE du Val d'Oise concernant le financement de l'opération,

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du plan de financement actualisé de l'opération.

**ACCEPTE** au titre de la surcharge foncière la participation de la commune pour un montant de 10.000,00 €

Cette dépense est prévue au Budget 2005 de la commune art. 231

**ENTRETIEN DES LOCAUX : CUISINE ET SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

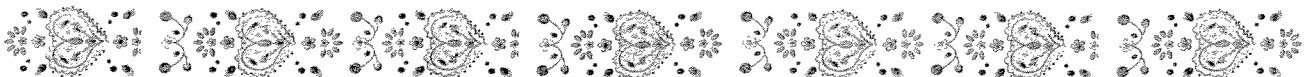
Après avoir pris connaissance de la proposition de l'entreprise EURO CLEAN Service en date du 13 juin 2005 aux conditions suivantes :

- Nettoyage du carrelage de la cuisine et de la salle de cantine (2 fois par semaine) pour un montant mensuel H.T de 94,12 Euros

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTE** la proposition d'EUROCLEANS Services/Mantes la jolie pour prestations venant en complément du contrat d'entretien des locaux Ecole/Mairie établi pour une période de 1 an à compter du 1er janvier 2005 (accepté par délibération en date du 29/03/05)

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2005 Cpte 6283.



## VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE A L'ASSOCIATION LIBERTY JEEP

Après avoir pris connaissance du courrier de l'association LIBERTY JEEP dont le siège social est en Mairie de L'ISLE Adam (95290) sollicitant une aide financière pour supporter les frais engendrés par la cérémonie du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire de 1945.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de verser une participation financière de 100,00 €. A l'association LIBERTY JEEP/L'Isle Adam

Cette dépense est prévue au Budget Communal compte 623.

## REMBOURSEMENT GAS OIL TRACTEUR AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE DE LABBEVILLE FROUVILLE HEDOUVILLE (SIISLFH)

Madame RENARD propose à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le remboursement au SIISLFH des frais de carburant (gas oil) utilisé par le tracteur de la commune. L'estimation annuelle de consommation est de 500 Litres.

Après avoir entendu la proposition de madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de rembourser l'équivalent de 500 L. de gas oil par an au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Labbeville Frouville Hédouville.

Cette dépense sera prévue au budget communal cpte 6287

## ECLAIRAGE PUBLIC –RUE HAUTE DU MESNIL-

Après avoir pris connaissance de la proposition de la SICAE de la Vallée du Sausseron (Valmondois),

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accepter le devis de la SICAE de la Vallée du Sausseron/Valmondois pour le remplacement de 3 lanternes existantes –rue Haute du Mesnil- pour un montant HT de 1.247,13 €.

Cette dépense est prévue au Budget Communal article 61523

## ECLAIRAGE PUBLIC –RUE DU CHATEAU-

Le Conseil Municipal DECIDE de reporter les travaux d'enfouissement des lignes électriques rue du château afin de coordonner cette opération avec l'enfouissement des lignes téléphoniques. Les délais de mise en œuvre étant plus longs. Les travaux plus coûteux feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Electricité, du Conseil Général du Val d'Oise et du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

## CONTRAT D'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS

Madame RENARD propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de contrat d'entretien des extincteurs des établissements SICLI/Villeneuve la Garenne

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accepter la convention d'abonnement de vérification des extincteurs des Etablissements SICLI/Villeneuve la Garenne, à savoir pour l'exercice 2005/2006.

1. Frais fixes de vacation par adresse.....	23,08 Euros H.T
2. Prime unitaire de vérification des appareils à main Ponctuellement vérifiés sur chaque site soit :	
➤ Par extincteur manuel .....	8,07 Euros H.T

Durée de la convention : 3 ans, renouvelable 2 fois

Cette dépense sera prévue au Budget communal Cpte 61558

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 45.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU  
24 OCTOBRE 2005

### Parc d'activités des Portes du Vexin

#### *Charte environnementale*

#### DÉLIBÉRATION

Le Président présente le projet de Charte environnementale, adressé aux communes le 2 septembre, tel qu'il avait été validé par le « Comité de pilotage environnemental » du 12 juillet. Il souligne que ce document a été élaboré, sous l'égide du PNR, en étroite concertation avec tous les acteurs concernés, notamment l'association des entrepreneurs de l'actuel Parc d'activités communal d'Ennery, de façon à s'assurer du réalisme des préconisations.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Approuve la Charte environnementale du Parc d'activités des Portes du Vexin.

#### *Suivi de la Charte environnementale*

#### DÉLIBÉRATION

Le Président expose que pour l'application et le suivi des préconisations de la Charte environnementale, la Semavo avait prévu de recourir à un cabinet extérieur pour un coût estimé à 300 000 € sur la durée de l'opération ; mais l'appel d'offres s'est avéré infructueux. Une solution alternative a alors été proposée par le PNR qui pourrait recruter un conseiller technique en environnement ou un ingénieur conseil pour une durée de 3 ans. Cette solution serait moins coûteuse (45 000 €/an), d'autant qu'elle pourrait intéresser les autres communautés de communes du PNR qui contribueraient alors à son financement en proportion de l'importance de leur Parc d'activités ; le coût par entreprise serait de l'ordre de 3 500 €. La Communauté de communes de la Vallée du Sausseron, dont le Parc d'activités est de loin le plus important, aurait à sa charge environ les trois-quarts de la dépense. Cette proposition est soumise parallèlement aux instances du PNR et au Conseil communautaire. En outre, le Conseil communautaire pourrait désigner des délégués au suivi environnemental.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de confier au PNR du Vexin français le suivi de l'application de la Charte environnementale du Parc d'activités des Portes du Vexin,
- Décide de passer une convention dans ce sens avec le PNR,
- Réserve une somme de 40 000 € par an pour le financement de cette opération,
- Inscrit cette dépense dans les opérations du Contrat de territoire,
- Mandate le Président pour signer les actes liés à cette opération,
- Désigne (Jean-Pierre PAROUTY et Jacques TOURNAIRE) pour participer au suivi de l'application de la Charte environnementale du Parc d'activités des Portes du Vexin, aux côtés du Président et du Vice-président chargé des activités économiques.

#### *Avenant n°3 à la convention de mandat Semavo*

#### DÉLIBÉRATION

Le Président rappelle que, par convention de mandat, la Communauté a confié à la Semavo une mission d'études pré-opérationnelles. Il expose que les démarches relatives à la charte environnementale, à la création de la ZAC et à la loi sur l'eau entraînent des délais supplémentaires. Il demande, en conséquence, au Conseil de prolonger jusqu'au 31 août 2006 la durée de la convention avec la Semavo et, pour cela, de l'autoriser à signer l'avenant n°3.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Autorise le président à signer avec la Semavo l'avenant n°3 à la convention de mandat.

### Voirie communautaire : Traserr

#### *Achèvement du Traserr n°1 (2004-2005)*

Le Président informe le Conseil de l'achèvement du Traserr 2004-2005 dans le cadre du marché à bons de commande signé avec l'entreprise Despierres. Il rappelle que les prix obtenus à l'appel d'offres s'étant révélés inférieurs de moitié, environ, à ce qui était attendu, il a donc été possible de réaliser les travaux sur des surfaces environ deux fois plus grandes que celles initialement prévues, pour un montant total de 236 889 € HT, plafond subventionné.

*Marché à bons de commande pour le Traserr n°2*

## DÉLIBÉRATION

Le Président

Rappelle

- La délibération du 10 février 2004 par laquelle le Conseil délègue au Bureau ses attributions dans le domaine des travaux de voirie,
- La délibération du 25 mars 2005 adoptant le programme Traserr 2005,
- L'attribution par le Département d'une subvention Traserr de 40 % pour un montant de 304 900 € TTC,

Informe le Conseil que le Bureau, dans sa séance du 23 septembre 2005,

- après examen des propositions des 7 entreprises ayant répondu à l'appel d'offres,
- a décidé, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, de retenir l'offre de l'entreprise la moins disante et d'attribuer, en conséquence, le marché de travaux de gros entretiens des voies communautaires à l'entreprise Cochery pour un montant total de 153 345 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Considérant que le marché à bons de commande prévoit que les travaux seront compris entre 119 000 € et 358 000 € TTC,
- Autorise le Président, en prenant en compte les priorités définies par la Commission Voirie et les nécessités de l'équilibre budgétaire, à réaliser, dans le cadre de ce programme Traserr, des travaux pour un montant total de 304 900 € TTC, correspondant au plafond subventionnable.

*Prochain Traserr*

## **Voirie communautaire : abords**

### DÉLIBÉRATION

Le Président

- Rappelle les débats sur ce sujet lors des séances précédentes, et notamment l'intérêt, souligné par la Commission Voirie, de pouvoir réaliser des travaux d'entretien (ex : le drainage) sur les abords et dépendances de la chaussée, en cohérence avec les travaux d'entretien réalisés sur la chaussée elle-même,
- Propose au Conseil de considérer que les abords et dépendances des voiries communautaires sont d'intérêt communautaire et de préciser les responsabilités de la Communauté de communes dans ce domaine.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Considérant que

- Les pouvoirs du maire inhérents à la police de la circulation n'ont pas été transférés à la Communauté,

- La compétence communautaire sur les voiries d'intérêt communautaire doit se limiter aux opérations entrant dans le cadre des opérations d'investissement,
- Pour assurer la meilleure efficacité des investissements réalisés, il est nécessaire, que la Communauté puisse intervenir aussi bien sur la voirie que sur ses abords et dépendances,

Décide que

- les abords et dépendances des voiries communautaires sont d'intérêt communautaire.

Précise ainsi les domaines d'intervention de la Communauté de communes sur les voiries d'intérêt communautaire :

- Entretien des voiries communautaires entrant dans le cadre des opérations d'investissement,
- Entretien des abords et dépendances des voiries communautaires entrant dans le cadre des opérations d'investissement.

Considère, en conséquence, que les interventions suivantes restent à la charge des communes :

- Balisage et évacuation d'obstacles présentant un danger immédiat pour la circulation,
- Nid de poule en formation représentant un danger pour la circulation,
- Fauchage des accotements,
- Salage hivernal,
- Déneigement,
- Nettoyage de la chaussée (ex : après orage),
- Entretien courant des saignées, des fossés, et, plus généralement, de tout ouvrage hydraulique lié à la voirie,
- Élagage,
- Signalisation routière.

### *Option*

Invite chaque commune à délibérer dans ce sens.

Autorise le Président à signer, sur ce sujet, une convention entre la Communauté et les 12 communes membres.

## **Groupement d'achat « sel de voirie »**

### DÉLIBÉRATION

Le Président,

- Rappelle qu'il avait été décidé de procéder à une commande groupée des achats de sel de voirie pour l'année en cours, afin de bénéficier de tarifs plus avantageux,
- Expose que conformément aux indications fournies par chacune des communes, la Communauté a procédé à une commande groupée de sel à livrer dans chaque Commune en sacs de 25 kg ; le prix obtenu, 130 € HT la tonne, étant inférieur à celui dont a pu bénéficier la Commune ayant l'an dernier eu le meilleur prix ; les factures étant adressées individuellement à chaque Commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Décide de constituer avec les communes qui le souhaitent un groupement d'achat pour le sel de voirie,
- Invite chaque commune à délibérer sur ce point,
- Autorise le Président à signer, sur ce sujet, une convention entre la Communauté et les communes qui le souhaitent.

## Groupement de commandes « voirie »

### DÉLIBÉRATION

Le Président

- rappelle la délibération de principe du Conseil dans sa séance du 10 novembre 2005 de créer un groupement de commandes afin que chaque commune qui le souhaiterait puisse bénéficier, pour les travaux d'investissement sur ses voiries communales, des prix obtenus dans l'appel d'offres communautaire,
- informe le Conseil que les communes de Berville, Epiais-Rhus, Hédouville et Vallangoujard ont délibéré dans ce sens,
- expose que, pour des raisons pratiques, ce projet n'a pas pu être réalisé en 2005,
- précise que la réglementation autorise un tel groupement de commandes entre les communes d'une Communauté de communes, dans la mesure où la Communauté exerce la compétence voirie, ce qui est le cas,
- souligne que les communes qui décideront d'adhérer au groupement de commandes devront s'engager à réaliser dans le cadre du groupement de commandes tous leurs travaux d'investissement sur les voiries communales,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Décide de constituer avec les communes qui le souhaiteraient un groupement de commandes pour les travaux sur leurs voiries communales

Demande aux communes intéressées de se prononcer dans les trois mois,

- Autorise le Président à signer, sur ce sujet, une convention entre la Communauté et les communes qui le souhaitent,
- Demande au Président d'engager, en lien avec les communes concernées, les démarches utiles pour que ce projet aboutisse dès le prochain appel d'offres communautaire pour la voirie, qui comprendra alors les travaux entrant dans le cadre du Traserr sur les voiries communautaires, d'une part, et les travaux entrant dans le cadre de ce groupement de commandes sur les voiries communales, d'autre part.

## Enfance

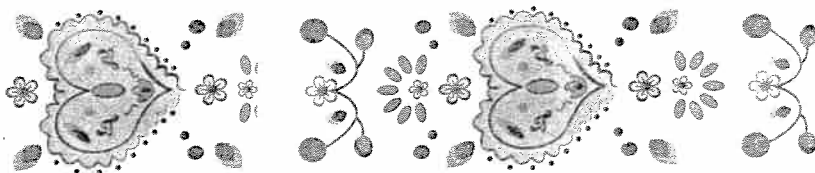
Sur 40 assistantes maternelles exerçant officiellement sur le territoire, 16 fréquentent régulièrement le « Relais assistantes maternelles » (RAM).

Ainsi :

- en moyenne, 7 ou 8 assistantes maternelles fréquentent le RAM avec de 12 à 14 enfants, chaque lundi matin et chaque mardi matin. Trois personnes sont en cours d'agrément d'assistante maternelle.
  - 30 familles ont pris contact avec le relais.
- D'autres activités sont engagées ou projetées :
- Un éveil musical pour les enfants de 0 à 3 ans est mis en place, à compter du 4 octobre, un jeudi sur deux à Hérouville,
  - Une formation aux premiers secours des assistantes maternelles est organisée,
  - Une réunion est programmée sur le thème des accidents domestiques,
  - Un éveil théâtral sera organisé au printemps 2006.

Par ailleurs, le Centre de loisirs d'Hédouville a retrouvé son équilibre, grâce au soutien temporaire de la Communauté.

Le Président,  
Marc GIROUD





Cergy le 17 novembre 2005

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service Santé-Environnement

2 av. de la Palette 95011 CERGY-PONTOISE cedex

Affaire suivie par : F. GOCZKOWSKI (01 34 41 14 90)

Prélèvement : 00047942

Prélevé le : lundi 07 novembre 2005 à 09h15

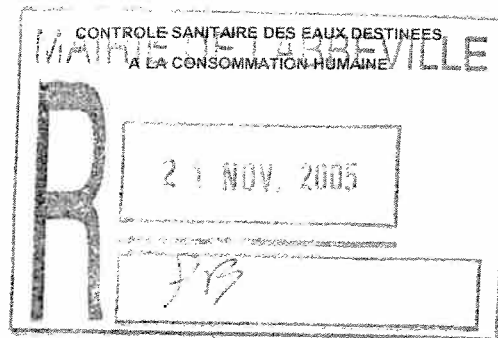
par : BRUNO NEELS

Motif de visite : CS



Liberté - Egalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de VAL D'OISE



Unité de gestion 0062 SYNDICAT DE L'EPINE DU BUC  
Installation UDI 000290 LABBEVILLE FROUVILLE HEDOUVILL  
Point de surveillance P 0000000348 LABBEVILLE BOURG  
Localisation exacte MAIRIE ECOLE  
COMMUNE LABBEVILLE

MADAME LE MAIRE  
MAIRIE DE LABBEVILLE  
HOTEL DE VILLE  
95690 LABBEVILLE

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY 9501

Type de l'analyse : D1C

Code SISE de l'analyse : 00050617

Référence laboratoire : H.2005.322511

**Mesures de terrain**

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	15,10 °C				25,00
Chlore libre	0,12 mg/Cl <sub>2</sub>				
Chlore total	0,18 mg/Cl <sub>2</sub>				

**Analyse laboratoire**

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

**CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES**

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Couleur (0=r.a.s., sinon =1, cf comm.)	0 qualit.				
Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0 qualit.				
Saveur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,24 NFU				2,00

**EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE**

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
pH	7,85 unité pH		6,50 9,00

**MINERALISATION**

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
Conductivité à 20°C	657 µS/cm		180,00 1000,00

**PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES**

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05 mg/l		0,10

**PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/ml		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/ml		
Coliformes totaux /100ml-MS	0 n/100ml		0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100ml	0	
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100ml	0	

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00047942)**

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Four le Directeur,  
Ingénieur du Génie Sanitaire  
Corinne FELIERS



## CE QU'IL FAUT SAVOIR...

PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

### **J'agrandis ma maison :** **Formalités à respecter- précautions à prendre**

La réalisation d'un projet d'agrandissement d'une maison individuelle peut exiger, en fonction de la nature et de l'ampleur des travaux envisagés, l'obtention préalable d'une autorisation administrative qui prend la forme d'un permis de construire ou plus simplement d'une déclaration de travaux.

**Quels sont les travaux qui relèvent de la simple déclaration de travaux ?**

Le percement d'une ouverture sur une façade, la construction d'un auvent, d'une véranda ou encore à titre d'exemple, tout agrandissement qui a pour effet d'augmenter la surface de plancher hors œuvre brute de la construction existante dans une limite d'une surface inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>.

Tout agrandissement supérieur à 20m<sup>2</sup> ou tous travaux qui transforment l'affectation d'une construction (par exemple un garage en maison d'habitation) nécessite en revanche un permis de construire

L'application du permis de construire ou de la déclaration de travaux dépend chaque fois d'une appréciation de l'étendue et de la nature des travaux envisagée.

Les conseils d'un notaire sont alors très utiles pour vous éclairer sur les démarches et informations à effectuer au titre de la réalisation des travaux et des précautions à prendre vis-à-vis des tiers.

Le notaire vous guidera sur le sujet de la souscription d'une assurance appelée « dommages-ouvrage » assurance obligatoire des risques de la construction destinée à couvrir la réparation des dommages de « nature décennale ».

Le notaire vous guidera également dans l'établissement au cours des travaux d'un dossier technique appelé dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage rassemblant toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures sur la construction.

Octobre 2005

## INFORMATIONS DIVERSES



**Vous avez un projet de rénovation ou d'aménagement de logement locatif dans un immeuble de plus de 15 ans ?**

L'ANAH peut vous aider à financer votre projet par des subventions pouvant atteindre, sous certaines conditions, 70 % du montant des travaux hors taxes subventionnables.

Pour tous renseignements :

**Délégation locale de l'ANAH**

Préfecture

95010 CERGY PONTOISE Cedex

01 34 25 25 33 ou 01 34 25 25 34

Fax : 01 34 25 26 73

Un organisme peut également vous aider à constituer votre dossier de demande de subvention, dans le cadre d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage :

**PACT-ARIM du Val d'Oise**

Monsieur BRANDIN

13 bd de l'Hautil

95092 CERGY Cedex

01 30 38 07 09 ou 01 30 38 07 08

Fax : 01 30 31 24 93

**COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS**

**CALENDRIER 2006**

- JEUDI 2 MARS 2006
- JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN 2006
- JEUDI 2 NOVEMBRE 2006

La collecte est limitée à 1m<sup>3</sup> par habitation et les encombrants doivent être sortis la veille au soir (décision du Comité Syndical du 5 juillet 2004).

**NUMEROS UTILES**

SAMU 15 – POLICE 17 – POMPIER 18  
RENSEIGNEMENT 12

CENTRE ANTI POISON 01 40 37 04 04

RESO (accès aux soins pour les plus démunis) 08 00 23 26 00

ALLO ENFANCE MALTRAITEE 116

SOS URGENCES MAMAN

01 46 47 89 98

SOS AMITIE

01 42 96 26 26

SOS MEDECIN

01 30 40 12 12



UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE

1 rue de la Justice Mauve

95000 CERGY

01 30 75 00 25 – Fax : 01 30 32 03 20

Site Web : [www.udaf95.fr](http://www.udaf95.fr)

**TRANSPORTS GIRAUX VAL D'OISE**

**De nouveaux horaires**  
valables depuis le 2 novembre 2005  
sont à votre disposition en Mairie.

Suite de l'extrait « monographie sur Labbeville » de Jean Béraud Villars, reproduit dans le bulletin n°65 du F.R.A.L

L'Eglise de Labbeville

Le XIème Siècle a été, en France, une époque de vie religieuse intense. Les misères de l'An Mille avaient exalté le besoin de consolations spirituelles. On sait quelle suite de calamités, notre pays avait alors connue.

En 989 grande famine  
990 - 994 famines et épidémies du fameux mal des Ardents, affection grangréneuse causée par la sous-alimentation.

1.001 grande famine  
1.003 - 1.008 grandes famines  
1.027 - 1.029 grandes famines

Accablés par tant de maux, les Français décinés croyaient venue la fin du monde. Quand reparut une certaine abondance, ils eurent l'impression d'entrer dans une ère paradisiaque et ne surent comment remercier le Ciel. Le moine chroniqueur Raoul Glaber, dans une phrase célèbre nous dit : "Après les terreurs de l'an mille et après que furent apaisés les calamités qui ravagèrent la France à cette date, notre pays respira et, dans un élan de soulagement, détruisit les vieux sanctuaires dont beaucoup étaient en bois pour en construire de neufs. Il semblait que le monde se pressait de rejeter ses vieilleries pour se couvrir d'un blanc manteau d'églises."

C'est alors que pendant cent cinquante ans allait fleurir chez nous le style roman, l'un des plus beaux et des plus religieux qui soient.

A partir du XIIème Siècle, en raison des échanges économiques et artistiques entre le Levant et l'Occident qui furent le conséquence des Croisades, le style roman subit des influences orientales comme cela apparaît clairement dans certains monuments, particulièrement dans le midi de la France, mais, à l'époque où elle fût édiflée, l'église de Labbeville

le fût selon des traditions purement gallo-romaines comme l'accusent la sobriété de ses lignes, la solidité un peu lourde de son appareil.

Bâti en 1066, comme il a été dit, notre sanctuaire est très beau et très touchant dans sa simplicité avec ses murs épais, ses ouvertures étroites qui donnent à l'intérieur mystère et recueillement, son plafond de bois qui révèle des influences normandes, sa rosace en ellipse, très originale. Nous devons être reconnaissants à "l'homme riche et pieux nommé Dreux" qui l'a fait construire et il semblerait juste qu'une inscription rappelât son nom. (1)

L'église de Labbeville avait, à l'origine, une nef centrale et deux bas-côtés. Le bas-côté droit et le clocher furent détruits par un incendie en 1821. Seul le clocher fut reconstruit. Je ne crois pas qu'il ait été réédifié dans sa forme originale car il ne rappelle, par son style, aucun de ceux de la région. Je n'ai pas trouvé de document reproduisant l'aspect primitif de notre église avant l'incendie mais je soupçonne que le clocher ressemblait à ceux d'Hérouville, d'Auvers et de Vallangoujard avec leur toit à double pente couvert de tuiles et dont la silhouette est à la fois sobre et harmonieuse.

Au Moyen-Age et jusqu'au XVIIIème Siècle, il y avait, à l'extérieur du bas-côté droit de l'église, une chapelle placée sous l'invocation de Saint-Jacques qui avait son desservant particulier, dépendant de l'évêché de Rouen, alors que le curé de Labbeville/dépendait de l'abbaye bénédictine du Bec-Hellouin par l'intermédiaire de l'abbaye de Conflans. Cette chapelle est citée dans un document de 1475, époque où

... /

---

(1) Il était surnommé Dreux de Jérusalem, car, un demi-siècle avant les Croisades, il avait été en pèlerinage dans la Ville Sainte

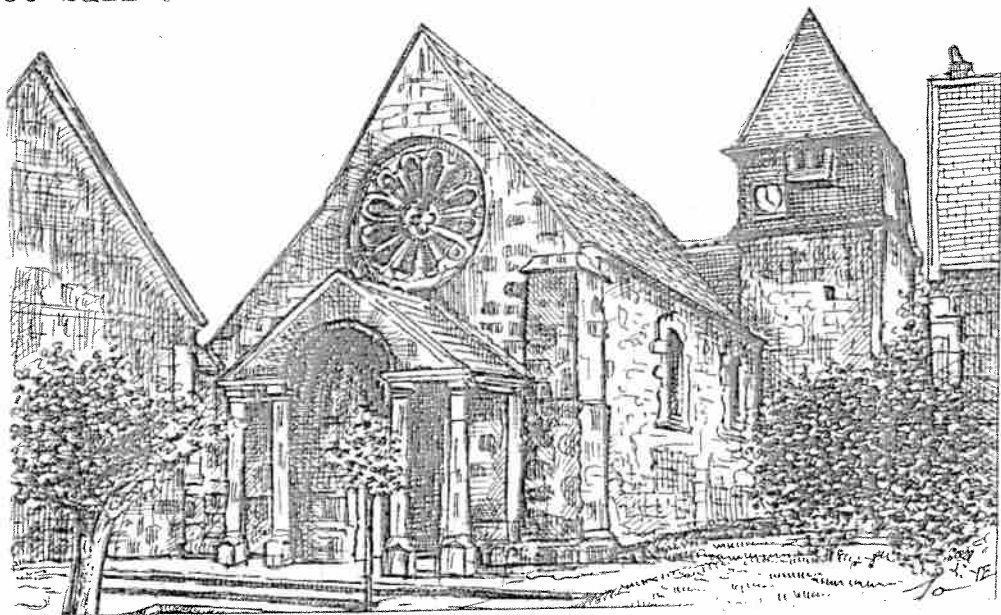
L'abbaye et l'évêque s'en disputaient le cénépice. Elle tomba en ruine au XVII<sup>ème</sup> Siècle et une note de l'abbé Lefranc, ancien curé de notre paroisse à la fin du siècle dernier, indique qu'elle n'existait plus en 1738 mais que la statue de Saint-Jacques avait été transportée dans l'église. On peut l'y voir encore, à droite du chœur.

L'église est sous l'invocation de Saint-Martin, patron de la France, cet officier romain qui se convertit au Christianisme et évangélisa la Gaule Occidentale au IV<sup>ème</sup> Siècle. Sa grande charité est illustrée par l'histoire du manteau partagé avec un pauvre. Son tombeau dans la cathédrale de Tours était, depuis le haut Moyen-Age, un lieu de pèlerinage si vénéré et si fréquenté qu'on l'appelait la Mecque française. C'est dans l'espoir de piller le sanctuaire de Tours que vinrent en France les Sarrazins que Charles Martel repoussa à Poitiers en 732.

En Normandie - et dans le Vexin qui en était si proche - Saint-Martin faisait l'objet d'un culte particulièrement fervent, presque aussi fervent que celui de la Vierge puisqu'un proverbe disait :

Saint-Martin et Sainte Marie  
Se partagent la Normandie

De fait, les églises de Vallangoujard, Frouville, Amblainville et Lisle Adam sont sous l'invocation de Saint-Martin, Pontoise a une abbaye Saint-Martin et la grande foire annuelle de cette ville est le 11 Novembre, date de la fête de ce saint.



- EGLISE SAINT-MARTIN, LA CHAPELLE SAINT-JACQUES

1

durent jouer un rôle très grand dans la vie du village pendant tout le Moyen-Age et au-delà. L'historien Seignobos bien que vigoureusement anti-religieux et anti-clérical a écrit : "On ne saurait rien comprendre à la France du Moyen-Age si l'on ne tient pas compte du fait que la Religion a dominé les pensées et dirigé la conduite de toutes les classes de la Société pendant quinze siècles." (Histoire sincère de la Nation française)

A cette assertion d'un incroyant, il faut ajouter qu'à une époque de hiérarchisation si rigide des classes sociales et où la naissance jouait un tel rôle, l'Eglise a été/la seule force démocratique, la seule à contrebalancer ou tenter de contrebalancer la domination du noble et du guerrier. Par l'Eglise, un paysan des Abruzzes ou d'Auvergne, né à demi serf, pouvait parvenir aux plus hautes dignités ecclésiastiques, devenir évêque, abbé et même pape, cela s'est vu, et cela explique l'attachement passionné des humbles à une foi qui leur apportait le surnaturel dont ils avaient un profond besoin, l'espoir d'une vie future meilleure que leur misérable sort, enfin des possibilités de libération sociale.

Le cimetière se trouvait autour de l'Eglise et ne fut transféré à son emplacement actuel qu'en 1870.<sup>(1)</sup> Les gens d'importance étaient inhumés dans le sanctuaire même. Nous ignorons le nom de ces privilégiés : La Révolution ordonna la destruction des épitaphes, il n'en reste aucune à Saint-Martin de Labbeville.

... /

---

(1) En effectuant des terrassements près de l'église, on a retrouvé, il y a quelques années, les corps de personnes inhumées dans un état surprenant de conservation. y a un siècle.

# UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU VAL D'OISE

U N C O 9 5

Membre de l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS  
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 20 mai 1970  
18, rue de Valenciennes - 75003 PARIS

Section de NESLES-LA-VALLEE  
et environs  
MAIRIE  
95690 Nesles-la-Vallée



En cette fin d'année, nous rendrons hommage à deux héros de notre région, récemment décédés :

Jean Marie HEYREND, dernier Compagnon de la Libération, du département.

Yves BORGES, ancien Maire adjoint d'Ennery et grand Résistant.

## Jean-Marie Heyrend

Alias : "Coty" - "Swanson"

Jean-Marie Heyrend est né le 15 septembre 1919 à Metz.

Mécanicien auto, il habite Metz au moment de l'armistice.

Contacté, par l'intermédiaire d'un membre de sa famille, par les services secrets britanniques, il accepte de les renseigner sur les convois et les mouvements de troupes allemands dans la région et outre-Rhin, où il lui arrive de se rendre pour le compte de son oncle qui possède une fabrique de chaussures en relation commerciale avec l'Allemagne.

Incorporé de force, comme Lorrain, dans l'Armée allemande, en 1941, il est affecté à la *Waffen SS* et poursuit, au prix de plus grands dangers, son rôle d'agent de renseignements.



Jean-Marie Heyrend

Il entre également au réseau de renseignements du colonel Rémy, la "Confrérie Notre Dame" et devient agent P.1 de la CND "Castille". Après avoir combattu sur le front de l'Est, il tente de désertier à la frontière belge ; arrêté, il s'évade le 12 novembre 1942, de la caserne de Metz. Mais, poursuivi par des chiens, il est repris et condamné à mort par le Conseil de guerre allemand. Interné à Schirmeck, il s'évade de nouveau le 15 janvier 1943 et parvient à Paris en février.

Dans l'intervalle, sa famille, qui appartient à une organisation de résistance, a été décimée par les arrestations et les exécutions.



A Paris, Jean-Marie Heyrend, bien que nommé agent P.2 de la CND "Castille", entre néanmoins en contact avec Philippe Viannay qui l'intègre dans le mouvement "Défense de la France" qu'il a fondé et qu'il dirige. Affecté au service technique, son rôle consiste à se procurer, à transporter et à monter du matériel de toute sorte (imprimeries, voitures, armes et munitions) ; il fait ainsi partie d'une équipe qui va chercher des armes en Sologne pour équiper le maquis de Seine-et-Oise, au moment de sa création. En toutes circonstances, il fait preuve de grandes qualités de calme et de décision.

Aspirant FFI, Jean-Marie Heyrend seconde le commandant Philippe (Philippe Viannay) dans la mise en place des effectifs et du matériel du maquis de Seine-et-Oise quand, le 27 mai 1944, il est de nouveau arrêté, par la Brigade spéciale de Bony et Lafont, à l'imprimerie clandestine de la rue Jean Dolent à Paris.

Interné à la Prison de la Santé, roué de coups, il a trois côtes enfoncées et les dents brisées mais il refuse de parler. Transféré aux Tourelles le 28 juillet 1944, puis au camp d'Ecrouves, en Meurthe-et-Moselle, le 10 août, il essaye une nouvelle fois de s'évader, à l'occasion de la confusion créée par un bombardement. Repris, il s'évade, cette fois-ci définitivement, de la prison d'Ecrouves en franchissant les barbelés dans la nuit du 14 septembre 1944.

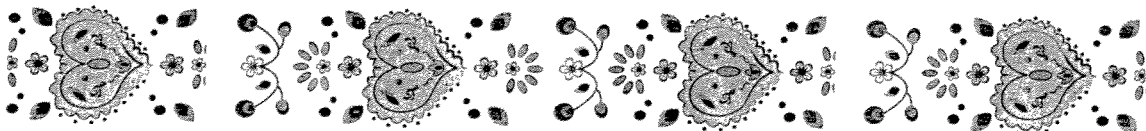
Jean-Marie Heyrend rejoint immédiatement les troupes américaines près de Toul et se bat à leurs côtés jusqu'à la libération du territoire.

De retour à Paris, désireux de s'engager, il ne peut que constater que le régime de privation subi pendant de longs mois dans différentes prisons a profondément altéré sa santé. C'est dans un hôpital parisien qu'il passe les derniers mois de la guerre.

Après la guerre il devient conseiller technique dans le secteur automobile (études et essais de prototypes).

Jean-Marie Heyrend est décédé le 25 septembre 2005 à Paris. Il est inhumé au cimetière de Charenton (94).

- Officier de la Légion d'Honneur
- Compagnon de la Libération - décret du 12 septembre 1945
- Commandeur de l'Ordre National du Mérite
- Croix de Guerre 39/45
- Médaille des Evadés

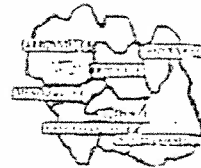


# UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU VAL D'OISE

U N I O N N A T I O N A L E D E S C O M B A T T A N T S D U V A L D ' O I S E

Membre de l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS  
Reconnue d'utilité publique par décret du 23 mai 1920  
11, rue de Valenciennes - 95008 PANTIN

Section de NESLES-LA-VALLEE  
et environs  
MAIRIE  
95690 Nesles-la-Valée



**ENNERY** *Il est décédé le 13 septembre à l'âge de 93 ans*

## Yves Borges nous a quittés

*Ancien chef de la Résistance, ancien maire-adjoint et grand ami du maire Gérard Claudel, spécialiste de l'Histoire locale, Yves Borges a été enterré le mardi 20 septembre.*

Les obsèques d'Yves Borges ont eu lieu le mardi 20 septembre, en présence d'une foule d'amis et d'anciens d'Ennery. Décédé le mardi 13 septembre, à l'âge de 93 ans, il laissera un grand vide dans ce village qu'il connaissait si bien.

Yves Borges est né en 1912 aux Lilas d'une mère bretonne et d'un père bourguignon qui sera tué à la guerre en 1914. Arrivé à Ennery à l'âge de 7 ans, il fait son apprentissage chez "Force Lumière" à Pontoise. Marié, père de 7 enfants, il rentre au Service Radio Électrique de la station de Pontoise-Ennery. Pendant la guerre, il s'engage totalement dans la Résistance, qu'il terminera avec le grade de commandant.

Après 1945, Yves Borges reprend son activité aux Télécom, d'abord quatre ans en Indochine puis à Ennery, qu'il ne quittera plus. Élu conseiller municipal en 1959, il sera maire-adjoint de 1965 à 1989. Il a consacré l'essentiel de ses loisirs aux recherches historiques qui ont permis la publication d'une "Histoire d'Ennery des origines à 1940". Yves Borges était chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, Croix de guerre, officier de l'ordre national du Mérite.

### COMMANDANT BEAUGENCY

Le maire Gérard Claudel, vice-président du Conseil général, lui a rendu un hommage ému, lors de ses obsèques : « C'est avec tristesse que je viens dire à Yves Borges, mon ami et compagnon, un

dernier au revoir et au nom de tous ceux, Yves, qui vous ont connu, apprécié, aimé, un profond et sincère merci, pour votre aide, votre engagement au service de la collectivité et du bien commun, à celui de notre Pays, a-t-il dit. En effet, avec vous, deux personnages nous ont quittés : celui que chacun de nous a connu et fréquenté, dans sa vie quotidienne, professionnelle, familiale, civique : Yves Borges. Mais aussi, celui moins connu qui a été dans la période la plus dure, la plus incertaine et la plus dangereuse de sa vie, le Commandant Beaugency, pseudonyme emprunté à vos lointaines origines, du clandestin, combattant volontaire dans la lutte contre l'occupant dans les plus douloureuses années de la dernière guerre. »

Et de poursuivre : « Ils sont encore quelques-uns autour de vous, compagnons survivants de cette glorieuse époque, pour témoigner de votre engagement total dans la lutte pour la Libération, grâce à la complicité de vos employeurs et celle de votre épouse, toujours à vos côtés dans les moments difficiles. Devenu le Commandant Beaugency, vous avez été, avec le Commandant Philippe Vianey, responsables de la résistance dans le secteur nord de la Seine-et-Oise et vous avez participé à toutes les actions qui ont été menées sur ce territoire contre l'occupant. » Concernant son mandat d'adjoint, Gérard Claudel a fait le plus beau des éloges à son défunt ami : « J'ai eu la chance d'avoir un partenaire exceptionnel qui, à tous moments, a



*Yves Borges est l'auteur d'un livre de référence sur l'histoire locale : "Histoire d'Ennery, des origines à 1940" (éd. des Étannets).*

su faire preuve des plus grandes qualités de dévouement, de discrétion, d'efficacité, de compétence, se révélant comme un conseiller sûr, plein de bon sens, de sagesse, sachant apprécier toutes les situations avec le plus grand désintéressement et la seule volonté de les résoudre au mieux. » F.L.